

# neodisher N

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
16.09.2022

Date d'impression  
20.09.22

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

neodisher N

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

Dr. Weigert (Schweiz) AG  
General-Guisan-Strasse 6  
CH-6300 Zug  
No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10  
No. Fax +41 (0) 41 229 40 13  
www.drweigert.ch

#### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

#### Fabricant:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG  
Mühlenhagen 85  
20539 Hamburg  
No. de téléphone +49 40 789 60 0  
No. Fax +49 40 789 60 120  
www.drweigert.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Met. Corr. 1	H290

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger

# neodisher N

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
16.09.2022

Date d'impression  
20.09.22



## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient acide phosphorique

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner. Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### acide phosphorique

No. CAS 7664-38-2  
No. EINECS 231-633-2  
Numéro d'enregistrement 01-2119485924-24  
Concentration  $\geq$  50 %  
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Met. Corr. 1 H290  
Skin Corr. 1B H314  
Eye Dam. 1 H318

#### Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319  $\geq$  10 < 25  
Skin Corr. 1B H314  $\geq$  25  
Skin Irrit. 2 H315  $\geq$  10 < 25

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

##### acide citrique

No. CAS 77-92-9  
No. EINECS 201-069-1  
Numéro d'enregistrement 01-2119457026-42  
Concentration  $\geq$  1 < 10 %

# neodisher N

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
16.09.2022

Date d'impression  
20.09.22

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Eye Irrit. 2 H319

## Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

# neodisher N

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
16.09.2022

Date d'impression  
20.09.22

## Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > -15 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### Acide citrique anhydre

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	2	mg/m <sup>3</sup>
Valeur limite à courte terme	4	mg/m <sup>3</sup>

Groupe du risque pendant la grossesse: SSc; Etablie le: 03/2022; Remarque: Staubgrenzwert e /  
Poussières inhalables i

# neodisher N

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
16.09.2022

Date d'impression  
20.09.22

## Acide phosphorique

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	1	mg/m <sup>3</sup>
Valeur limite à courte terme	2	mg/m <sup>3</sup>

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: SSc; OAW, Auge & Haut, LungeKT AN; NIOSH, OSHA

## Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

### Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à particules P2

### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant >= 0,65 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration > 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique

### La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

### valeur pH

Valeur env. 0,7  
température 20 °C

### Point de fusion

# neodisher N

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
16.09.2022

Date d'impression  
20.09.22

Remarque non déterminé

## Point de congélation

Remarque non déterminé

## point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

## Point d'éclair

Remarque Non applicable

## Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

## inflammabilité (solide, gaz)

évaluation Non applicable

## limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque Non applicable

## Pression de vapeur

Remarque non déterminé

## Densité de vapeur

Remarque non déterminé

## Densité

Valeur 1,47 g/cm<sup>3</sup>  
température 20 °C

## Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

## solubilité(s)

Remarque non déterminé

## coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

## Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

## température de décomposition

Remarque non déterminé

## Viscosité

### dynamique

Valeur < 50 mPa.s  
température 20 °C

## propriétés explosives

évaluation non déterminé

## Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

## 9.2. Autres informations

### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

# neodisher N

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
16.09.2022

Date d'impression  
20.09.22

## 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène. Réagit avec les lessives alcalines.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	2000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Remarque		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### acide citrique

Espèces	rat		
DL50		11700	mg/kg

##### acide citrique

Espèces	souris		
DL50		5040	mg/kg

##### Acide phosphorique

Espèces	rat		
DL50		2600	mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
----------	--	--	--

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

##### Acide phosphorique

Espèces	lapin		
DL50		2740	mg/kg

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
----------	--	--	--

#### Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

#### sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
----------	--	--	--

# neodisher N

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
16.09.2022

Date d'impression  
20.09.22

## Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

### Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

## Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### acide citrique

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CL 50	440	à	706 mg/l
Durée d'exposition	96	h	

##### Acide phosphorique

Espèces	Gambusia affinis		
CL 50	138		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

##### acide citrique

Espèces	Daphnia magna		
CE50	120		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

##### Acide phosphorique

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 100		mg/l



# neodisher N

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
16.09.2022

Date d'impression  
20.09.22

Durée d'exposition 48 h  
méthode OCDE 202

## Toxicité pour les algues (Composants)

### Acide phosphorique

Espèces Scenedesmus subspicatus  
CE50 > 100 mg/l  
Durée d'exposition 72 h  
méthode OCDE 201

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

### La dégradabilité facile (Composants)

acide citrique

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

non déterminé

### Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses  
Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses  
Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques  
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

# neodisher N

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH




Date de révision:  
16.09.2022

Date d'impression  
20.09.22

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances  
dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination  
des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		1 Acides	
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1805	1805	1805
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ACIDE PHOSPHORIQUE SOLUTION	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		no	

### Information pour tous les modes de transport

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Voir paragraphes 6 à 8

### Autres informations

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**  
Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Composants (règlement (CE) no 648/2004)**

**30 % et plus:**  
phosphates

### COV

COV (CH) 0 %

# neodisher N

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
16.09.2022

Date d'impression  
20.09.22

COV (CE) 0 %

## Autres réglementations

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

## Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### mentions de danger H-de la rubrique 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association  
VOC: Volatile Organic Compound  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative  
SVHC: Substances of very high concern  
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)  
IBC: Intermediate Bulk Container  
CAS: Chemical Abstracts Service  
ISO: International Organization for Standardization  
OEL: Occupational exposure limit  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
UN: United Nations  
IMO: International Maritime Organization  
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.